



VILLE DE  
CHOISY-LE-ROI

Place Gabriel péri  
94600 Choisy-le-Roi  
www.choisyleroi.fr  
☎ 01.48.92.44.44

# *Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Mercredi 17 mai 2017*

---

Le dix-sept Mai deux mille dix-sept à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 09 Mai 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Didier GUILLAUME, Maire.

## **Étaient présents :**

MM. GUILLAUME Didier, DIGUET Patrice, BRAHIMI Nadia, DESPRÈS Catherine, AOUMMIS Hassan, MASSÉ Elodie, ARNAUD Anne Marie, LUC Nadine, JUHEL Françoise, ROCHE Gabriel, BENKAHLA Malika, ENNAOURA Hafid, TISLER Frédéric, HERVY Patrick, BOIVIN Bernard, GUINERY Annick, ATHÉA Bernard, CATOIRE Marion, DUPUY Gilles, BLOUIN VALENTIN Anne, MORO Christiane, GRASSET-PRIAN Chantal, RIFFAUD Isabelle, ZIEGELMEYER Laurent, BELLIER Carole, MÉLY Laurent, ALIROL Béatrice, BRIENNON Jean Marc, PANETTA Tonino, COELHO Vasco, BERCIER Corinne, FRANCISOT Amandine, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, THIAM Moustapha, PERYAGH Yves, BARON Monique.

## **Étaient représentés :**

M. ID ELOUALI Ali	mandat à Mme GUINERY Annick
Mme LEROY Sylvie	mandat à M. BOIVIN Bernard
M. NEUVILLE Christophe	mandat à M. ROCHE Gabriel
M. GILLERY Ludovic	mandat à Mme CATOIRE Marion
Mme LEONCE Vanessa	mandat à M. AOUMMIS Hassan

**Était absente :** Mme SALIM Malika,

**Secrétaire de séance :** M. THIAM Moustapha.

## Sommaire

→ Désignation du secrétaire de séance .....	4
→ Appel.....	4
→ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2017.....	4
<b>Enfance/enseignement .....</b>	<b>5</b>
→ 1. Approbation de la convention relative au renouvellement du projet éducatif territorial (PEDT .....	5
→ 2. Mise en place du « plan numérique » à l'école élémentaire Nelson Mandela .....	6
<b>Travaux – urbanisme – cadre de vie .....</b>	<b>6</b>
→ 3. Adhésion de la ville au « conseil national des villes & villages fleuris » (CNVVF) .....	6
→ 4. Délégation du Conseil Municipal au Maire du droit de préemption urbain au titre de l'article L.2122-22 du CGCT .....	7
→ 5. Rétrocession foncière de Valophis Habitat à la ville de Choisy-le-Roi à l'euro symbolique portant sur des trottoirs rue du Four .....	8
→ 6. Zac du Port : autorisation de la Ville au SAF 94 de céder les parcelles cadastrées M245 et AC83.....	9
<b>Commerces – marchés .....</b>	<b>9</b>
→ 7. Approbation du dossier de demande de financement au Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce, portant sur la 3ème tranche de l'opération du marché du centre et commerces en Centre-ville .....	9
<b>Vie internationale .....</b>	<b>11</b>
→ 8. Attribution d'une subvention exceptionnelle « Cités Unies France-Fonds de solidarité des collectivités locales de Madagascar ».....	11
<b>Développement local citoyenneté.....</b>	<b>12</b>
→ 9. Approbation de la convention d'objectifs à passer avec l'association Habitants Emploi Proximité (HEP).....	12
<b>Finances .....</b>	<b>13</b>
→ 10. Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre : Fonds de compensation des charges territoriales définitif 2016 .....	13
<b>Ressources humaines .....</b>	<b>14</b>
→ 11. Modification du tableau des effectifs du personnel communal .....	14
→ 12. Révision du versement des indemnités de fonction versées aux adjoints et conseillers municipaux délégués et associés .....	14
<b>Administration générale .....</b>	<b>15</b>

→ 13. Approbation de la convention à intervenir avec l'association « Les amis d'Emmabuntüs » pour un don de matériel informatique.....	15
→ 14. Location de salles aux particuliers : mise en place d'une caution « nettoyage » .....	16
→ 15. Tarifs des concessions dans le cimetière communal à compter du 01 Juillet 2017.....	18
→ 16. Désignation du représentant à l'Établissement public d'aménagement Orly Rungis Seine Amont (EPA ORSA) .....	19
→ 17. Modification des délégués dans les commissions municipales .....	20
→ 18. Compte rendu des Décisions L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales .....	21

**La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de M. Didier GUILLAUME, Maire de Choisy-le-Roi.**

**→ Désignation du secrétaire de séance**

**M. le Maire** : Mes chers collègues, vous avez été convoqués dans les formes légales en vue de cette nouvelle séance du Conseil municipal.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un ou une secrétaire de séance. Sachant que Vanessa LEONCE a donné mandat à Hassan Aoummis, je propose que Moustapha Thiam soit notre secrétaire de séance, s'il veut bien l'accepter.

**M. Thiam** : Avec plaisir, Monsieur le Maire.

*(M. THIAM Moustapha est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.)*

**M. le Maire** : Je ne passe pas la parole à notre directeur général des services, puisque comme vous le savez, c'est ce soir l'ouverture du festival de Cannes... Non, il n'est pas à Cannes mais à Dunkerque pour suivre trois jours de formation. Puisqu'il a réussi son concours d'administrateur il doit suivre un certain nombre de formations dans l'année qui vient. Nous n'aurons donc pas la voix de Christophe Richard ce soir pour l'appel nominal mais celle de Madame Jacq.

**→ Appel**

*(Mme Jacq procède à l'appel.)*

**M. le Maire** : Merci.

**→ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2017**

**M. le Maire** : Vous avez reçu avec la convocation de ce jour le procès-verbal de notre dernière séance du 29 mars. Y a-t-il des observations concernant ce procès-verbal ? Je n'en vois pas, nous l'adoptons donc.

Vous avez reçu aussi l'ordre du jour, qui a été présenté en conférence des présidents. Il n'y a pas eu d'observation spécifique ni de question complémentaire. Je pense donc qu'il n'y a pas d'observation sur cet ordre du jour ? Merci.

Permettez-moi d'évoquer deux choses avant d'aborder cette séance. Ce n'est pas pour retarder la fin de notre conseil, chère Nadia, mais c'est bien évidemment d'abord pour remercier l'ensemble du Conseil Municipal dans le cadre du deuxième tour de scrutin des présidentielles. Je vous avais les uns et les autres invités à participer activement pour que ce scrutin puisse se passer de bonne façon dans la commune et je tiens à remercier l'ensemble des présidents de groupes qui ont fait leur possible pour que tous nos bureaux puissent être constitués. Cela a été le cas et je vous remercie tous des réponses que vous m'avez apportées ainsi que ceux qui ont pu se rendre disponibles, de cette disponibilité.

La deuxième chose c'est que, vous ne le savez peut-être pas, mais le 12 juillet 2006, quelqu'un arrivait à la ville de Choisy-le-Roi après être passé notamment par la ville de Malakoff. Il est surtout connu – j'ai même envie de dire reconnu – pour sa démarche architecturale intégrant les problématiques phoniques et notamment sur les effets de rupture

de pente ou de suspension oblique. Cela est moins connu, mais il est aussi un militant de la cause écologique. Il est engagé au Mouvement national de lutte pour l'environnement, le MNLE, qui a été créé en 1981 – je n'y peux rien, cela ne s'invente pas – notamment par la décision de personnalités scientifiques, universitaires, des enseignants, des syndicalistes, des élus, des responsables d'associations qui souhaitaient un lieu de rencontre pour la réflexion et l'action afin d'intégrer la nature dans les réponses sociales, économiques et culturelles.

Aujourd'hui, il en est le secrétaire général. C'est un homme discret et il souhaite, dans son engagement – parce qu'il fait un peu de politique – mettre en cause le capitalisme contemporain. Pour lui le capitalisme n'est pas soluble dans les énergies renouvelables et par sa militance, il veut favoriser aussi la production et la consommation, mais autrement et, comme il le dit, pour bien vivre.

Je ne vous ai pas encore dit de qui je parlais, mais vous allez trouver, certains même ont déjà deviné, lorsque je vous aurais dit qu'il laissera à la Ville son dernier bâtiment rénové, la crèche Tony Lainé. En effet, ce soir, c'est le dernier conseil municipal de Christian Chasseau, avant un départ à la retraite à la fin du mois. Christian, merci pour ton investissement pour notre commune.

Pour conclure, je dirai que tes proches connaissent non seulement tes qualités en matière d'architecture, mais aussi que tu es un fin gourmet, que tu aimes bien manger, mais que tu sais aussi formidablement bien cuisiner. Alors, pour marquer ton départ et afin de te permettre d'approfondir tes connaissances culinaires, je souhaitais te laisser un souvenir, celui des conversations gourmandes de la belle et audacieuse Madame de Pompadour. Merci à toi pour ton investissement.

**M. Chasseau** : Je ne sais que répondre à ces mots très sympathiques. Vous me remerciez mais c'est moi qui dois remercier Choisy-le-Roi de m'avoir donné un poste aussi intéressant, avec des contacts toujours enrichissants et qui m'a fait confiance dans mes entreprises. C'est parce que nous nous faisons confiance, que nous savions nous parler, que nous avons réussi ce petit bout de chemin ensemble. Donc c'est moi qui vous remercie.

M. le Maire : Merci.

Je vous propose d'aborder les points à l'ordre du jour de notre Conseil Municipal. Il y a 18 délibérations et nous allons commencer par les questions liées à l'enfance et à l'enseignement.

## **ENFANCE/ENSEIGNEMENT**

### **→ 1. Approbation de la convention relative au renouvellement du projet éducatif territorial (PEDT)**

**M. le Maire** : La première délibération concerne l'approbation de la convention relative au renouvellement du projet éducatif territorial. Françoise, peut-être quelques points d'explication.

**Mme Juhel** : Le projet éducatif territorial est un document qui nous lie à l'Éducation nationale et qui décrit la manière dont on organise les activités périscolaires. C'est à ne pas confondre avec le document sur lequel nous allons travailler prochainement, le projet éducatif local, qui est vraiment la stratégie de la Ville en matière d'éducation.

Nous devons renouveler au bout de trois ans le projet éducatif territorial, et nous reconduisons donc l'organisation des activités périscolaires telles qu'elles existaient jusqu'à maintenant. Il n'a échappé à personne que le nouveau Président de la République a des idées sur l'organisation des activités périscolaires et qu'il y aura probablement des concertations qui se mettront en place à la rentrée.

En attendant, l'Éducation nous demande ce document qui est indispensable au versement des subventions que l'on reçoit pour l'organisation des NAP. Par conséquent nous respectons le calendrier pour bénéficier des aides qui nous sont nécessaires pour la rentrée prochaine et cela ne préjuge pas de l'avenir. Nous attendons incessamment un décret sur l'organisation des rythmes scolaires. En fonction de ce décret, nous aurons à nouveau, très probablement, une réflexion en commun sur l'organisation du temps scolaire et des activités périscolaires.

**M. le Maire** : Merci, Madame Juhel. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Je la soumetts donc au vote.

*La délibération n°1 est adoptée à l'unanimité (9 abstentions).*

## → 2. Mise en place du « plan numérique » à l'école élémentaire Nelson Mandela

**M. le Maire** : Nous poursuivons avec la mise en place du « plan numérique » à l'école Mandela. Y a-t-il des remarques sur ce point ? Françoise Juhel.

**+** : Nous poursuivons le travail sur le numérique avec Patrick Hervy, qui est l'adjoint au numérique. L'école Mandela avait « échappé », si je puis dire, au plan numérique puisqu'elle n'existait pas et nous avons donc profité du dernier appel à projet de l'éducation nationale pour inscrire cette école dans ce programme qui nous permet d'être très largement cofinancés par le ministère de l'Éducation, ce qui allège d'autant l'investissement de la Ville dans les écoles.

**M. le Maire** : Merci. S'il n'y a pas de remarques, je soumetts cette deuxième délibération au vote.

*La délibération n°2 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : Je vous remercie. Nous passons donc aux délibérations qui devaient être examinées à la commission des travaux, urbanisme et cadre de vie, qui s'est tenue mais à laquelle je crois qu'il n'y avait pas grand monde. Il a donc été demandé s'il y avait des remarques par écrit, qui devaient remonter avant midi. Nous n'avons pas eu de remarques. Je vais donc directement soumettre aux voix les différentes délibérations.

## TRAVAUX – URBANISME – CADRE DE VIE

### → 3. Adhésion de la ville au « Conseil national des villes & villages fleuris » (CNVVF)

**M. le Maire** : Sur l'adhésion de la ville au CNVVF, y a-t-il des commentaires ? Monsieur Druart.

**M. Druart** : Nous ne voterons pas contre cette délibération mais il y avait une remarque à faire sur l'état des pieds d'arbres, notamment rue Anatole France où cela a été goudronné

jusqu'aux troncs d'arbres. Il n'y a donc pas d'espace pour que les racines respirent. On parle ensuite d'adopter un arbre. Là, cela va être un peu difficile.

**M. le Maire** : Vous vous doutez bien qu'il y a une explication, monsieur Druart. Vous savez bien évidemment que la volonté de la Ville n'est pas du tout de laisser mourir les arbres, mais il s'agit d'une question technique. C'est une technique de goudronnage que l'on m'a expliquée. Cela va être redécoupé ensuite parce que c'est plus rapide de goudronner l'ensemble et de redécouper ensuite autour des troncs d'arbres plutôt que de faire d'emblée un carré autour des arbres. C'est une technique des nouvelles entreprises et votre inquiétude ne devrait donc être que passagère.

**M. Druart** : D'accord, merci pour ces explications.

**M. le Maire** : Je sais que c'est une question qui est d'ailleurs passée sur Facebook. Les gens s'en inquiétaient, ce qui est complètement normal, d'où cette explication que je viens de vous donner. Je soumetts aux voix cette délibération

*La délibération n°3 est adoptée à l'unanimité.*

#### → 4. Délégation du Conseil Municipal au Maire du droit de préemption urbain au titre de l'article L.2122-22 du CGCT

**M. le Maire** : Je vous remercie. Y a-t-il des remarques sur la quatrième délibération concernant la délégation au maire du Conseil Municipal en matière de droits de préemption urbain ? Jean-Marc Briennon.

**M. Briennon** : Monsieur le maire, chers collègues, je voudrais juste exprimer une position de vote sur cette délibération. Nous allons voter contre, considérant que le périmètre concerné par cette délibération est extrêmement important et que, quoi qu'il en soit, en cas de nécessité de préemption vous avez toujours la possibilité de convoquer un Conseil Municipal, même extraordinaire, pour traiter le sujet. En l'occurrence, il y a déjà un certain nombre de droits liés à cette opération et nous souhaitons qu'ils restent en l'état. Nous voterons donc contre cette délibération.

**M. le Maire** : Très bien, je prends acte de votre position de vote. Madame Baron, si vous voulez intervenir, n'hésitez pas.

**Mme Baron** : Bonsoir à tous. Nous sommes bien d'accord sur l'utilité de restituer à la Ville sa capacité à agir en matière de DPU et de lui déléguer ce droit de préemption urbain renforcé. Malgré tout nous insistons sur le fait qu'il est important de faire en sorte que les objectifs prévus par l'article L. 301 du code de l'urbanisme soient tenus, notamment sur la politique locale de l'habitat qui, chez nous, se traduit toujours par du tout bétonnage, sur la sauvegarde des espaces naturels pour chaque quartier – il y a hélas des espaces de verdure qui ont été sacrifiés çà et là, comme l'avenue de Villeneuve-Saint-Georges et quelques petits espaces – et sur le développement du tourisme ainsi que des locaux de recherche et d'enseignement, formation supérieure, qui est prévu dans cet article. Il n'en est pas tenu compte dans le droit de préemption car il est bien d'intégrer le fait que la territoriale doit rendre service aux habitants. Nous soulevons un manque de transparence sur la décision d'un budget qui concerne tout le monde et qui commence à nous asphyxier.

C'est dans ces conditions que notre groupe votera pour cette proposition de déléguer au maire l'exercice du droit de préemption urbain sur la commune.

**M. le Maire** : Merci, Madame Baron. Vous vous doutez bien que toutes les délibérations que nous prenons et les opérations d'aménagement et d'urbanisme sont faites dans cette commune comme dans toutes les communes de manière légale. Il n'est évidemment pas question d'être hors-la-loi et cette délibération fait suite à la nouvelle loi de 2017 Égalité et citoyenneté, qui prend en considération un certain nombre de choses, et d'exigences d'ailleurs, sur les communes et sur les bailleurs, ce qui pose un certain nombre de problèmes. Nous prenons acte aussi de votre intervention.

Monsieur Panetta. Il fallait vraiment que la commission se réunisse !

**M. Panetta** : Pour expliciter notre vote contre, nous ne doutons pas que les choses soient faites légalement, ce n'est pas cela le sujet. C'est un point extrêmement important qui mérite d'être soumis au Conseil Municipal, de même que lorsqu'il y a un projet et que la Ville s'y oppose, ce serait bien que ce projet vienne au moins en commission, qu'il nous soit présenté. J'ai un exemple très précis d'un projet qui me semblait valable, qui a été refusé sans que nous sachions exactement pourquoi. Il n'a jamais été présenté ni en commission ni au Conseil. J'estime que les conseillers municipaux que nous sommes, dans leur diversité, devraient pouvoir débattre sur le bien-fondé d'une telle décision. Je rappelle que nous avons voté pour lutter contre les promoteurs et garder son caractère à notre ville. C'est uniquement sur ce point que porte notre position, nous ne mettons pas du tout en cause la légalité de la décision. Cela mérite débat lorsque le problème se pose.

**M. le Maire** : Je soumetts donc au vote cette délibération.

*La délibération n°4 est adoptée à la majorité.*

#### → 5. Rétrocession foncière de Valophis Habitat à la ville de Choisy-le-Roi à l'euro symbolique portant sur des trottoirs rue du Four

**M. le Maire** : nous poursuivons avec la cinquième délibération, concernant la rétrocession foncière de Valophis Habitat à la ville de Choisy-le-Roi à l'euro symbolique portant sur des trottoirs rue du Four. Y a-t-il des remarques ? Monsieur Panetta.

**M. Panetta** : Sur ce point nous allons voter pour, mais la situation de la rue du Four est catastrophique au niveau des voitures. S'il est vrai qu'il y a des parkings libres, je ne sais pas quelle action légale entreprendre pour que les gens utilisent leurs parkings ou, à tout le moins, interdire le stationnement sur une partie des trottoirs. Il n'est pas possible de rester comme cela. Je rappelle qu'il y a aussi l'école ORT, où il existe un périmètre de sécurité qui n'est plus respecté, j'en profite pour attirer l'attention sur cela.

**M. le Maire** : Je partage cette remarque, d'autant plus que nous avons fait un travail en construisant des trottoirs hauts pour éviter justement ce type de stationnement. De fait, il y a de mauvaises habitudes qui se prennent, à la fois dans la rue du Four mais aussi dans la ZAC des Hautes Bornes, dans la rue Louise Michel, je crois, qui était fermée et qui maintenant est ouverte. Une habitude de stationnement a été prise pendant trois mois et cela crée maintenant un certain nombre de problèmes. Patrick Hervy, adjoint de quartier.

**M. Hervy** : Une précision. En effet, le constat est plus que partagé, Monsieur Panetta, puisque nous nous sommes rendus sur place avec les services à plusieurs reprises et qu'il est envisagé, dans le courant de l'année, de retracer les stationnements et de remettre tout cela en ordre. Les services y travaillent, notamment le Cadre de vie. Il y a encore un petit problème de date à caler mais cela va être fait dans le courant de l'année.



**M. le Maire** : Merci. Je mets aux voix cette délibération.

*La délibération n°5 est adoptée à l'unanimité.*

**→ 6. ZAC du Port : autorisation de la Ville au SAF 94 de céder les parcelles cadastrées M245 et AC83**

**M. le Maire** : Sur cette délibération, y a-t-il des remarques ? Madame Baron.

**Mme Baron** : Je veux simplement dire qu'en 2002, la Ville a donné pouvoir à la SADEV pour se substituer à elle dans les acquisitions de la ZAC du Port et on a vu le résultat. Pour cette cession des dernières parcelles, nous allons donc nous abstenir.

**M. le Maire** : Je ne sais pas de quel résultat vous parlez parce que nous pouvons être satisfaits d'une partie des résultats quand je regarde où en sont aujourd'hui d'autres ZAC en Île-de-France, voire même en Val-de-Marne. Même si nous continuons à nous battre sur les derniers lots, nous avons quand même réussi à faire venir, et nous l'inaugurerons d'ailleurs début juin, la résidence étudiante et le Hall Suites de chez Pichet. ICADE a déjà construit son premier bâti et le projet du deuxième, qui va être quelque chose d'assez innovant en Île-de-France, avance fortement avec une ferme urbaine et avec des partenaires très solides. Le projet Pierreval, lui aussi, est bien avancé et nous poursuivons sur plusieurs prospects pour le restant des lots.

Sachez que c'est un souci important de la part de la direction générale, du maire que je suis, du président de la SADEV et de son directeur général. Vous savez qu'il y a d'autres secteurs d'aménagement sur le Val-de-Marne et pour moi, sans être en opposition avec d'autres villes qui peuvent être des villes de proximité et des villes amies, je souhaite bien évidemment que la ZAC du Port soit une des premières à être finalisée avant éventuellement que d'autres ne démarrent. Vous savez mon point de vue là-dessus et il est donc important que nous poursuivions la démarche du portage foncier.

Je sou mets cette délibération au vote.

*La délibération n°6 est adoptée à l'unanimité (2 abstentions).*

## **COMMERCES – MARCHÉS**

**→ 7. Approbation du dossier de demande de financement au Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce, portant sur la 3ème tranche de l'opération du marché du centre et commerces en Centre-ville**

**M. le Maire** : Y a-t-il des remarques sur cette notice ? Madame Baron.

**Mme Baron** : Si l'on met de côté les retards qui amènent à solder la deuxième tranche du FISAC et le sujet des demandes de subventions qui fait l'objet de la notification ce soir et sur lequel nous allons voter pour, je voudrais quand même dire un petit mot sur ce marché. On peut en effet constater que l'un des objectifs majeurs pour lesquels la Ville s'est engagée dans cette démarche de renouvellement urbain du centre-ville n'a pas été atteint. C'est bien celui d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers Picasso, Barbusse et Carnot et je vous dis que les gens viennent nous parler des nuisances du matin et du soir jusqu'à 17 heures, de bruit, de détrit us, de cris et que cela continue.

Ce marché n'offre pas la diversité, aussi, de chalandisation. Par ailleurs, le groupe de concertation avec les volants devait accepter l'objectif qui leur avait été présenté, en 2015, je pense, sur l'impact du nouvel espace, sur leurs activités professionnelles. Nous n'avons pas à accepter leurs desiderata au détriment des habitants qui, eux, payent leurs impôts et des commerçants locaux qui voient quand même une concurrence déloyale. Dans ce bazar, ces volants ne voient que leur propre intérêt et rendent deux fois par semaine un centre-ville débordant d'ordures, ce que je constate moi-même, et la gestion des déchets coûte aux alentours de 450 000 euros aux Choisyens – c'était le chiffre de 2015. Je pense que nous devons tous ensemble nous battre pour que les incivilités cessent dans le respect des règles.

Néanmoins nous allons voter cette délibération.

**M. le Maire** : Merci.

J'hésitais à répondre et à alimenter la conversation. Sachez que la commission des marchés ad hoc continue à travailler sur l'élaboration d'un nouveau périmètre, qu'il y a un travail de concertation à la fois avec les volants comme avec les abonnés de la halle et ce travail avance bien. Je ne désespère pas qu'en septembre nous puissions arriver à un accord sur un nouveau périmètre des marchés, une nouvelle reconfiguration avec des axes forts, volontaires, de nettoyage, de non utilisation de sacs plastiques, de création d'allées permettant la sécurité des usagers et qui donc favorise aussi le commerce. Il y a donc un certain nombre d'enjeux et d'exigences qui sont en discussion. Les membres de la commission des marchés, à la fois des commerçants mais aussi un collectif que nous avons créé de citoyens, d'usagers du marché, participent aussi à cette réflexion et font remonter en effet un certain nombre de dysfonctionnements. Le travail commun devrait porter ses fruits. J'ajoute qu'une commission municipale sur l'espace public est aussi en train de travailler. Ses membres ont eu un délai très court, que je leur ai demandé d'observer, pour rendre un certain nombre de propositions, qui seront certainement validées courant juillet et devraient être mises en œuvre dès septembre, avec une évolution par rapport à des besoins et des demandes des Choisyens. Monsieur Briennon.

**M. Briennon** : Monsieur le maire, je crois me souvenir que nous étions convenus, à l'occasion d'une question orale que j'avais posée il y a quelques mois, me semble-t-il, qu'une plaque serait posée sur le marché, stipulant les financeurs, en particulier la Commission européenne. J'ai prévu de changer mes lunettes mais peut-être n'est-ce pas urgent à ce point-là.

**M. le Maire** : Monsieur Briennon, vous n'avez pas vu la plaque ? Cela m'étonne. Il s'agissait des subventions européennes, mais pas uniquement. La question était que nous ayons une plaque qui comporte l'ensemble des logos des financeurs. J'avais demandé à l'administration de créer les conditions pour que nous puissions poser cette plaque et que nous réfléchissions à l'endroit où la mettre. C'est tout à fait vrai et vous avez raison, Monsieur Briennon, de relancer cette question. Dont acte. De plus, cela fait partie des conventionnements.

Nous passons au vote sur cette délibération.

*La délibération n°7 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : Je vous remercie.

## VIE INTERNATIONALE

### → 8. Attribution d'une subvention exceptionnelle « Cités Unies France - Fonds de solidarité des collectivités locales de Madagascar »

**M. le Maire** : Nous passons donc aux questions liées à la vie internationale avec l'attribution d'une subvention à titre exceptionnel. Vous savez qu'il existe un organisme qui regroupe beaucoup de collectivités locales et territoriales, quelle que soit d'ailleurs leur obédience politique. Cités Unies France est fortement reconnue pour son action en France en faveur de l'international. CUF, donc, avec le fonds de solidarité des collectivités locales, souhaite que l'on participe à une démarche autour de Madagascar. Pour en dire plus, je laisse la parole à Laurent Ziegelmeier .

**M. Ziegelmeier** : Merci monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues. Permettez-moi d'abord, en cette journée mondiale contre l'homophobie, de condamner la véritable chasse aux homosexuels qui a lieu en Tchétchénie depuis près de deux mois maintenant. La Cour pénale internationale a été saisie. Il est assez effrayant qu'en 2016 on puisse voir encore des choses pareilles et que par ailleurs l'homosexualité puisse entraîner la peine de mort dans plusieurs dizaines de pays encore sur cette planète.

Nous avons l'habitude, au sein de ce Conseil Municipal, de voter des fonds d'urgence. Donc, deux petites informations rapides sur des fonds pour lesquels vous avez récemment participé. Celui sur Kobané est maintenant clos puisque l'argent a servi à acheter du matériel médical pour l'hôpital de Kobané, non sans difficultés. Pour l'Équateur, une mutualisation intéressante nous emmène sur un projet autour d'un million d'euros sur la question de l'eau, avec une innovation : les coopérations techniques des villes ou des collectivités et des entreprises qui s'y trouvent pourront être sollicitées.

J'en profite également, en rappel d'un vœu proposé par Jean-Marc Briennon il y a quelque temps, pour dire que Cités Unies France est en train de faire un travail important sur la question des chrétiens d'Orient.

S'agissant de Madagascar, je voudrais d'abord saluer les deux associations choisyennes présentes dans la salle, la jeune association Choisy-Madagascar et l'USJTO, qui est le nouveau nom d'une association avec laquelle nous avons beaucoup travaillé, qui s'appelait antérieurement l'AJMJTO.

Choisy-Madagascar nous a sollicités suite au passage du cyclone sur les île. Cette sollicitation tombait bien parce que Cités Unies France avait décidé en même temps d'ouvrir un fonds. Comme à chaque fois, les collectivités donatrices seront associées au choix et auront un suivi de l'argent dépensé. C'est la volonté maintenant de Cités Unies France que le fonds s'oriente sur de la reconstruction – et pas vers de l'urgence qui est très bien faite par les O.N.G. – en particulier sur la question de l'eau, notamment en termes d'infrastructures. Une petite information : beaucoup d'adductions d'eau potable ont été abîmées lors du dernier cyclone et le développement notamment du paludisme reprend de plus belle.

Le reste est dans la note et il vous est proposé une contribution à hauteur de 2 000 euros, sur laquelle je ne manquerai pas de vous apporter le suivi lorsque je l'aurai.

**M. le Maire** : Merci. Y a des remarques ? Non, je sou mets donc cette délibération au vote.

*La délibération n°8 est adoptée à l'unanimité.*

## DÉVELOPPEMENT LOCAL CITOYENNETÉ

### → 9. Approbation de la convention d'objectifs à passer avec l'association Habitants Emploi Proximité (HEP)

**M. le Maire** : Nous partons vers le développement local et la citoyenneté avec l'approbation de la convention d'objectifs à passer avec HEP, association avec qui nous travaillons en partenariat. Y a-t-il des remarques ? Jean-Marc Briennon.

**M. Briennon** : Sur ce dossier, nous considérons que les informations qui nous ont été fournies, tant en commission que post commission ne sont pas suffisantes pour permettre une prise de décision sur cette délibération, en particulier parce qu'elles sont basées sur des chiffres qui datent de 2015. J'ai un peu de peine à imaginer que nous ne puissions disposer à la date du 17 mai des chiffres 2016. Par conséquent, pour des raisons qui tiennent à la construction de la délibération, nous nous abstiendrons sur cette dernière.

**M. le Maire** : Isabelle Riffaud.

**Mme Riffaud** : Je voudrais juste préciser que la convention mentionne que les documents doivent être fournis avant le 1<sup>er</sup> juillet. Par conséquent, nous n'avons pas encore les documents 2016.

**M. le Maire** : Monsieur Druart.

**M. Druart** : J'avais une remarque à faire par rapport à la commission. Pour avoir un peu plus de précisions, il était demandé les critères d'évaluation des documents pour la reconduction annuelle de la convention ainsi qu'un état des lieux des aides, un plan de formation et d'insertion parce que nous n'avons aucune information à ce sujet et, éventuellement, s'ils forment eux-mêmes les gens, l'état des agréments indispensables pour effectuer cette formation

**M. le Maire** : HEP est une entreprise d'insertion et donc conventionnée avec l'État. Tous ces éléments doivent donc être rigoureux – sinon ils n'ont pas de subventions d'une année sur l'autre – sur ce que l'on appelle, ce que je dénonce, moi, les « sorties positives ». Isabelle, as-tu des éléments là-dessus, ainsi que sur les formations, ou sais-tu si nous pourrions retransmettre à l'avenir ces documents

**Mme Riffaud** : La commission a posé des questions à ce sujet et un email complémentaire a été envoyé mardi à ses membres pour répondre à ces questions. Il y a en pièce jointe dans cet e-mail un tableau concernant les formations assurées par HEP et les organismes qui assurent ces formations, puisqu'ils ne les font pas forcément eux-mêmes en interne. Il y avait également dans cet e-mail des précisions sur les sorties positives, que je peux donc vous relire très rapidement : trois sorties en CDD, deux sorties au Pôle emploi dont une qui est positive puisqu'il s'agit de bénéficier du dispositif de l'ACRE pour une création d'entreprise. Après, il y a eu des sorties pour congé maladie ou congé maternité qui ne sont pas forcément considérées comme des sorties positives, une entrée en contrat de professionnalisation, une entrée en intérim dans les bâtiments travaux publics et une dernière entrée sur un poste d'employé de restauration. Cela fait en tout 17 sorties dont 11 positives.

**M. le Maire** : Jean-Marc Briennon.

**M. Briennon** : Je peux répondre à Madame Riffaud sur le 1<sup>er</sup> juillet, date que je confesse n'avoir effectivement pas lue dans la convention. Néanmoins cette date du 1<sup>er</sup> juillet m'étonne beaucoup parce qu'elle me paraît extrêmement loin dans l'année. Preuve en est

que nous sommes en train de voter sur des subventions pour l'année 2017 sur la base de chiffres 2015. Donc, sans remettre en cause notre vote, je vous propose que cette date soit avancée au 30 avril, par exemple, mais en tout cas un délai qui soit compatible avec l'exercice annuel.

**M. le Maire** : À quoi est liée cette date dans le calendrier ?

**Mme Riffaud** : C'est notamment parce que certains documents sont assez lourds à constituer, en particulier le rapport d'activité, et que l'association ne l'a pas forcément bouclé pour le 30 avril.

**M. le Maire** : D'accord. Ils attendent leur assemblée générale pour le voter et pouvoir nous l'adresser ensuite, c'est cela le principe ?

**Mme Riffaud** : C'est le principe, d'autant plus qu'il y a également des documents budgétaires qui doivent être approuvés par l'assemblée générale avant d'être transmis

**M. le Maire** : HEP est présent sur notre territoire depuis 1995 et beaucoup connaissent certains qui sont passés par cette association.

Ce à quoi nous pourrions peut-être réfléchir avec la directrice et le nouveau président, c'est de créer les conditions pour que, même si leurs documents ne sont pas validés par l'assemblée générale, ils nous les fournissent éventuellement à titre de documents de travail pour qu'ils puissent servir d'aide à la décision et constituent des éléments pour nous permettre de voter en toute transparence même si, au regard des exigences qu'ont les entreprises d'insertion, nous savons très bien qu'ils ne peuvent pas faire n'importe quoi de ce point de vue.

Cela étant, c'est à l'ordre du jour de notre Conseil et je propose quand même de soumettre aux voix cette délibération, mais avec des points d'attention, peut-être, pour les suites.

*La délibération n°9 est adoptée à l'unanimité (9 ? abstentions).*

**M. le Maire** : Merci.

## **FINANCES**

### **→ 10. Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre : Fonds de compensation des charges territoriales définitif 2016**

**M. le Maire** : Nous passons donc aux questions importantes, ce qui ne veut pas dire que les autres que nous avons évoquées ne sont pas importantes, elles le sont toutes. Sur les questions financières concernant le PT 12 Grand Orly Seine Bièvre, avec le fonds de compensation des charges territoriales qui est enfin définitif pour l'année 2016, peut-être un point d'explication, Frédéric Tisler.

**M. Tisler** : Oui, d'abord une information. La note a été envoyée aux membres de la commission des finances, puisque nous avons proposé de ne pas la réunir sur cet unique point. Je n'ai pas eu de remarque de la part des membres de la commission des finances. Cette décision que nous allons prendre ce soir met en adéquation avec quelque chose qui a déjà été votée au sein du Conseil du Territoire.

Je voulais souligner simplement qu'il y a un différentiel entre le définitif et le provisoire que nous avons déjà adopté. Les discussions ont été vraiment approfondies entre le Territoire et nos services pour arriver à ce calcul définitif. La note explique bien les éléments de calcul du

FCCT. Je suis bien sûr à votre disposition pour entrer plus dans la technique mais je craindrais d'être importun en le faisant.

C'est en effet important parce que c'est l'un des mouvements financiers majeurs entre le Territoire et la commune.

**M. le Maire** : Merci, y a-t-il des remarques à ce sujet ? Je n'en vois pas. Je sou mets donc cette délibération au vote.

*La délibération n°10 est adoptée à l'unanimité.*

## RESSOURCES HUMAINES

### → 11. Modification du tableau des effectifs du personnel communal

**M. le Maire** : Merci, nous passons donc aux questions liées aux ressources humaines avec quelque chose d'assez ordinaire dans le déroulement de notre Conseil, à savoir la modification du tableau des effectifs du personnel communal. Madame Arnould, une petite explication rapide ?

**Mme Arnaud** : Oui, rapidement. Vous avez décidé, lors du Conseil Municipal du 20 mars dernier, la création d'un certain nombre de postes en remplacement d'agents partant soit en mutation, soit en retraite, soit démissionnaires. Comme vous en avez l'habitude, vous voyez apparaître dans la notice les postes supprimés et, dans un second temps, la transformation des postes. Le Comité Technique a émis un avis favorable à la suppression des postes. Il vous est donc proposé ce soir d'approuver la suppression des quatre postes et la décision de création des deux postes dans l'effectif du personnel communal.

**M. le Maire** : Merci. S'il n'y a pas de remarque, je sou mets cette délibération au vote.

*La délibération n°11 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : Je vous remercie.

### → 12. Révision du versement des indemnités de fonction versées aux adjoints et conseillers municipaux délégués et associés

**M. le Maire** : Nous passons à la révision du versement des indemnités de fonction versées aux adjoints et conseillers municipaux délégués et associés. Cela fait suite aux modifications des responsabilités et des délégations de fonctions suite aux demandes qui avaient été faites lors du dernier Conseil Municipal.

Il s'agit simplement, en prenant en compte les indices bruts sommitaux, de cette nouvelle répartition qui concerne seulement une partie des adjoints et conseillers délégués, tel que cela est mentionné dans la notice. Y a-t-il des remarques ? Non. Je sou mets donc cette délibération au vote.

*[interventions hors micro]*

**M. le Maire** : Il faut savoir que la somme attribuée est évidemment plafonnée et que c'est uniquement en fonction du nombre d'adjoints. Ensuite, chaque groupe détermine la répartition par rapport aux sommes des adjoints, ce qui explique les pourcentages que vous avez.

**M. Panetta** : notre groupe va s'abstenir pour ne pas avoir d'inimitié avec ceux qui sont à 6 % contre ceux qui sont à 27 % et ceux à 29 ou 30 %. Nous ne prenons donc pas part à cela.

**M. le Maire** : Vous savez que ce n'est pas si simple que cela. Pour ceux qui sont à 6 %, c'est que nous ne pouvons pas faire plus. La loi ne nous le permet pas. Je vous le dis parce qu'il s'agit de calculs dans un cadre légal à respecter.

Je sou mets donc aux voix cette délibération.

*La délibération n°12 est adoptée à la majorité (2 voix contre, 9 abstentions).*

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### → 13. Approbation de la convention à intervenir avec l'association « Les amis d'Emmabuntüs » pour un don de matériel informatique

**M. le Maire** : Nous passons aux questions liées à l'administration générale avec l'approbation de la convention à intervenir avec l'association « Les amis d'Emmabuntüs » pour un don de matériel informatique. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Monsieur Briennon.

**M. Briennon** : Je considère que c'est une bonne idée d'aider une association qui œuvre au déploiement d'un certain nombre de produits informatiques. Néanmoins j'ai deux questions à ce sujet. Si j'ai bien compris, il s'agit de 60 unités qui vont être données à cette association proche d'Emmaüs dans le cadre en particulier du festival qui va avoir lieu sur Choisy-le-Roi au mois de juin.

Le premier point, c'est quid des informations qui sont dans ces machines aujourd'hui ? Comment vous êtes-vous assurés qu'elles étaient nettoyées, qu'il n'y avait pas de fuites de données à ce niveau ? Second point : de ce que je sais, le matériel électronique fait l'objet de nécessité de certificat de recyclage. Est-ce que cette nécessité de certificat de recyclage est transférée à l'association ou pas, et comment ce point a-t-il été validé ?

**M. le Maire** : Monsieur Hervy. Je pense qu'il a tous les éléments techniques pour répondre.

**M. Hervy** : Eh bien non, pas du tout, Monsieur le Maire, en tout cas pour la deuxième question, mais nous allons vérifier et nous ferons en sorte que ce soit fait.

Vous avez parlé d'une bonne idée mais en fait, je crois que vous avez affaire à une équipe municipale qui a beaucoup de bonnes idées, notamment en matière de développement durable parce que l'écologie n'est pas conférée qu'à la droite. C'était pour la petite remarque d'introduction. Je dis cela parce qu'au vu des nominations de ce soir on peut s'interroger, mais c'est hors sujet.

S'agissant de la dotation des ordinateurs, c'est en effet une démarche qui n'est pas nouvelle puisque vous savez que nous recyclons très régulièrement les appareils lorsqu'ils ont un temps d'usage qui ne permet pas de s'adapter aux nouveaux logiciels. Nous avons déjà travaillé avec cette association, nous le refaisons, en effet, comme vous l'avez signalé, dans le cadre du festival des bons hackers. Quand on parle de hackers, on pense aux mauvais, surtout avec l'actualité du moment, mais nous, nous aurons affaire aux bons hackers qui sont ceux qui travaillent à réutiliser les choses de bonne manière.

Pour la deuxième question, qui est très technique, il n'y a pas de souci, nous allons vérifier cela. Pour ce qui est des données, nous avons un service informatique qui est très compétent dans ces domaines et il est évident que tout ce qui touche aux données internes de la Ville est extrêmement sécurisé, notamment par le biais du SICIO.

**M. le Maire :** Une petite remarque annexe. Quand l'administration nous a proposé de travailler avec Emmabuntüs, bien évidemment j'ai passé quelques coups de fil pour avoir un certain nombre de renseignements, notamment auprès des Ateliers du Bocage qui est un des secteurs d'Emmaüs qui travaille beaucoup sur la récupération des D3E et la remise en forme d'ordinateurs comme des téléphones portables. En effet, je l'avoue, je n'avais pas entendu parler de cette démarche d'Emmabuntüs, qui est assez récente puisque je crois qu'elle a quatre ou cinq ans. Il y a donc refection totalement du matériel avec mise en place de nouveaux logiciels et, il me semble, nettoyage et reconfiguration de l'ensemble du matériel, de la même façon que les Ateliers du Bocage le font avec les téléphones portables, mais nous allons, comme l'a dit Patrick, demander des éléments complémentaires et nous renseigner. C'est le seul élément de réponse un peu technique que je peux vous donner, Monsieur Briennon, mais nous approfondirons la question pour vous donner peut-être des éléments plus précis après ce Conseil Municipal.

Je sou mets donc cette délibération au vote.

*La délibération n°13 est adoptée à l'unanimité.*

#### → 14. Location de salles aux particuliers : mise en place d'une caution « nettoyage »

**M. le Maire :** Nous poursuivons avec la mise en place d'une caution nettoyage lors de la location de salles aux particuliers. C'est une question qui est portée par les Relations publiques. Peut-être pour expliquer le pourquoi de cette démarche, Gilles Dupuy.

**M. Dupuy :** Le pourquoi est clairement évoqué dans la note. Il s'agit simplement de faire payer les gens qui ne respectent pas les lieux qui leur sont loués. Nous nous retrouvons le lundi matin avec des locaux qui sont à nettoyer par nos propres agents, cela a un coût. Il s'agit simplement de dire : si vous ne nous rendez pas la salle aussi propre que vous l'avez trouvée, nous vous faisons payer le nettoyage, un peu comme cela se fait dans n'importe quelle location de vacances.

Il y avait déjà une caution pour les dégradations concernant le mobilier, voire l'immobilier, si des portes, des chaises étaient cassées. Ici, nous sommes sur le nettoyage, avec le même principe. Si les personnes respectent leurs engagements et rendent la salle propre, il n'y a aucun souci, leur caution leur sera restituée.

**M. le Maire :** Monsieur Panetta.

**M. Panetta :** J'ai une question parallèle à cette décision, sur laquelle nous allons voter favorablement. C'est une question qui a trait à la mise à disposition gratuite des salles aux groupes politiques. Il peut y avoir ambiguïté : qu'entend-on exactement par groupe politique, notamment en pleine période d'élections ? Tout au long du déroulement de l'année ou jusqu'à présent, il est juste que chaque groupe politique – c'est ce qui a été instauré dans notre ville – bénéficie de la location de salles gratuite. Or maintenant nous avons aussi des pseudos groupes politiques qui se montent, qui demandent des salles. Jusqu'où cela va-t-il aller ? Est-ce que cela doit dans ce cas entrer dans la gratuité ou ne serait-il pas bon de considérer cela comme une location de salles de particuliers, parce que faite par des non élus, et dans ce cas payante ?



**M. le Maire** : Ici, la tradition démocratique veut que pour chaque groupe identifié comme parti politique qui demande des salles ERP, nous ne soyons jamais opposés à cette démarche, tout au long de l'année et encore moins lorsqu'il s'agit de campagnes électorales. Nous faisons même parfois des attestations qui entrent dans les comptes de campagne et je suis sûr que notre démarche, dans cette commune, restera celle-là.

Nous sommes en effet dans une période un peu de trouble, puisque des nouveaux mouvements, qui ne sont pas encore en tant que tels des groupes politiques, s'organisent. Il faut que ces mouvements, peut-être, se structurent de manière politique pour que nous puissions intégrer et travailler avec eux de cette manière. Frédéric Tisler, tu voulais réagir.

**M. Tisler** : La question est effectivement importante, donc rappelons bien nos règles. Il y a d'abord les groupes politiques constitués au Conseil Municipal qui sont sur une option de gratuité. Lorsque la salle leur sert pour une réunion publique dans le cadre d'une campagne, nous avons l'habitude de valoriser cela afin que cela figure dans les comptes de campagne.

Maintenant, pour les partis ou groupes qui demandent une salle mais qui ne sont pas représentés au Conseil Municipal, je pense que nous devons les considérer comme une structure qui doit régler la location. Si nous ne le faisons pas, nous serions obligés quand même de définir les « règles du jeu » par un règlement précis sur ce sujet.

Dans l'état actuel de nos délibérations et des textes qui nous régissent, seule la gratuité aux groupes du Conseil Municipal est actée, il n'y a pas d'autre gratuité qui soit prévue. Si nous décidons d'en faire une, cela découlerait donc de l'obligation pour nous d'avoir un règlement clair sur ce point, ce qui n'est pas le cas pour le moment

**M. le Maire** : Gilles Dupuy.

**M. Dupuy** : je crois qu'il y a une petite ambiguïté quant au prêt des salles. Tout dépend si l'on est sur une salle pour une réunion en interne pour un parti politique, pour un syndicat, auquel cas l'habitude, qu'il s'agisse de groupes présents ou non présents au sein du Conseil Municipal, et de prêter, notamment à la Bourse du travail, des salles de façon gratuite. Par contre, si l'on est sur une organisation d'une réunion publique dans le cadre d'une campagne, nous avons fait le choix aussi d'être sur la gratuité.

Faire payer à la tête du client me paraît très compliqué. On est pour l'instant sur un principe de gratuité en ce qui concerne les organisations politiques ou syndicales.

**M. Tisler** : Si je peux me permettre de réintervenir très vite en étant en effet d'accord avec le rappel qui vient d'être fait par Gilles Dupuy, la difficulté est qu'à partir du moment où la question se pose, nous ne pouvons plus rester dans le cadre d'une simple habitude même si elle définit un consensus entre nous. Je pense que sur ce point, à partir du moment où nous avons posé la question, il sera nécessaire de consigner ceci par écrit dans un document réglementaire.

**M. le Maire** : Laurent Mély.

**M. Mély** : Il s'agit juste de faire part d'une incompréhension. Aujourd'hui, les associations qui n'ont pas un caractère politique peuvent organiser des réunions internes ou publiques sans que cela n'émeuve personne et de manière gratuite. J'ai donc un peu de mal à comprendre où est le point réglementaire qui interdit de faire la même chose pour des mouvements politiques.

**M. le Maire** : Hafid Ennaoura.

**M. Ennaoura** : Je m'exprimerai juste en tant que président du groupe Union pour une écologie solidaire. Je souhaite que l'on reste sur ce qui est actuellement établi, c'est-à-dire l'ouverture démocratique à toute organisation qui souhaite militer, qui souhaite s'investir politiquement dans notre ville. Je souhaite que l'on reste sur cette option. Comme l'a dit Laurent Mély, d'ailleurs, une association qui souhaite organiser quelque chose ne paye pas. Je ne suis donc pas du tout partisan de « privatiser » l'expression politique. Si c'est la demande de certains d'établir un règlement, qu'on l'établisse, mais je ne serais pas du tout favorable que l'on aille vers une forme de paiement pour faire vivre la démocratie et l'expression politique, où qu'elle soit, en tout cas dans notre ville.

**M. le Maire** : C'est bien, il y a une prise de parole qui éveille un certain nombre de réflexions. De fait, la vie politique bouge et c'est bien ainsi. Cela dit, cela peut nous demander peut-être de balayer nos règlements et nos différentes conventions. Elles avaient été revisitées mais peut-être faut-il regarder plus précisément sur ce point et nous verrons ensuite comment nous allons y travailler.

Je suis favorable aussi au fait de laisser la démocratie s'exprimer. Nous l'avons toujours fait dans cette ville et il faut que cela reste ainsi. Merci pour cette interrogation, qui a créé débat.

J'en reviens, si vous le permettez, à la délibération concernant des locations de salles qui sont plus des questions liées à des fêtes de famille, etc., et donc à la contribution au ménage lorsque celui-ci n'est pas fait. Cela consisterait à retirer 100 euros de la caution dans ce cas.

Je soumetts donc cette délibération au vote.

*La délibération n°14 est adoptée à l'unanimité.*

#### → 15. Tarifs des concessions dans le cimetière communal à compter du 01 Juillet 2017

**M. le Maire** : Nous allons assez directement à la tarification des concessions dans le cimetière communal. Une nouvelle tarification devrait être mise en place à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017 et qui, mieux que la personne qui siège au SIFUREP, pourrait nous parler de ces tarifications ? Anne-Marie Arnaud.

**Mme Arnaud** : Merci Monsieur le Maire, j'en ai pour quelques secondes.

Vous savez tous que depuis l'année 2009, il a été décidé en Conseil Municipal de revaloriser annuellement les tarifs des concessions funéraires. Comme l'an passé, vous est proposée cette année une augmentation de 2 %. Vous avez tous les détails dans la notice et il vous est donc demandé ce soir d'approuver cette nouvelle tarification compte tenu de ce taux de 2 %. Je rappelle, comme l'a dit Monsieur le Maire, que cette tarification s'appliquera à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

**M. le Maire** : S'il n'y a pas de remarques, je soumetts cette délibération au vote.

*La délibération n°15 est adoptée à l'unanimité.*

## → 16. Désignation du représentant à l'Établissement public d'aménagement Orly Rungis Seine Amont (EPA ORSA)

**M. le Maire** : Nous poursuivons avec quelque chose de très important sur quoi je vais vous demander de voter favorablement. Il s'agit de la désignation du représentant de la commune au sein de l'Établissement public d'aménagement Orly Rungis Seine Amont, l'EPA ORSA. Pourquoi vous demande-t-on de délibérer à nouveau et de me renommer au sein de cet établissement ? C'est tout simplement parce qu'il y a eu une modification du Premier ministre concernant cet établissement public. L'EPA ORSA devait être assimilé à Grand Paris Aménagement et, à la demande des 12 maires qui composent l'EPA ORSA et de son président, nous avons réussi à obtenir du premier ministre que l'EPA ORSA reste une fédération dans le cadre du Grand Paris Aménagement.

L'EPA ORSA garde donc son conseil d'administration et pour les maires, c'était essentiel quelle que soit leur tendance politique, pour que nous ayons un droit de décision au sein de l'EPA ORSA et que nous ne soyons pas uniquement une chambre d'enregistrement au sein de Grand Paris Aménagement. C'est pour cela que cette fédération a été créée de cette façon. Il y a eu beaucoup de va-et-vient entre le préfet du Val de Marne et les services du Premier ministre.

Maintenant que cette fédération est constituée, nous avons donc besoin de renommer les membres siégeant au Conseil d'administration de l'EPA ORSA et c'est la raison pour laquelle cette délibération passe dans tous les conseils municipaux de nos 12 villes ainsi qu'au Conseil Régional également puisqu'il a un représentant au sein de l'EPA ORSA. Je vous propose donc de me nommer – puisque ce sont les maires qui siègent, par décret du premier ministre – membre du conseil d'administration de l'EPA ORSA.

Y a-t-il des remarques ? Monsieur Panetta.

**M. Panetta** : Nous n'avons rien contre cette désignation. Néanmoins je m'interroge sur l'intérêt de cette « fédération » au vu de tout ce qui se met en place actuellement, notamment avec la mise en place de la Métropole du Grand Paris, du Territoire, une région puissante. Quelle est l'efficacité réelle de cette fédération, à part, en effet, dialoguer et proposer, vu le temps et l'énergie que cela peut prendre ? Nous sommes représentés maintenant au sein du Territoire, il va y avoir la Métropole... Il est toujours bon de dialoguer avec ses proches, etc., mais la plupart des maires qui vont composer cette fédération sont à l'intérieur de Territoire, qui reprend pour l'essentiel les frontières de l'EPA ORSA.

Avec Orly et Rungis, par exemple, nous sommes dans le Territoire. Il y a des autres maires, effectivement, mais eux-mêmes sont rattachés à d'autres territoires. Cela risque donc de devenir un peu contradictoire. C'est juste une question d'efficacité et de réellement peser sur des décisions, alors qu'elles vont être partagées avec les territoires de chacun et de chacune.

**M. le Maire** : C'est plus compliqué que cela, Monsieur Panetta. En effet, l'EPA ORSA est un établissement public d'aménagement cogéré par l'Etat, sur des fonds d'Etat, et par les membres qui sont nommés au sein de son conseil d'administration, contrairement au Territoire où nous sommes sur une démocratie directe avec des élus, où l'Etat n'intervient pas.

L'idée était donc, plutôt que les lieux soient éloignés avec le Grand Paris Aménagement, comme cela se passe ailleurs, et que les décisions viennent uniquement du GPA, que l'on puisse avoir un lieu de proximité pour la collaboration avec l'Etat. L'EPA ORSA gère uniquement les zones identifiées comme opérations d'intérêt national, cogérées avec l'Etat,

contrairement aux Territoires qui vont gérer à la fois les PLU et les nouvelles ZAC, qui peuvent être beaucoup plus larges que les opérations identifiées d'intérêt national par l'Etat. D'où l'importance de créer une gouvernance appropriée de proximité.

**M. Panetta** : Prenons un exemple concret, parce que c'est important, le fameux pont qui nous manque. Chacun se rend compte qu'aller voir un ami de l'autre côté de la Seine va bientôt prendre une semaine. Ce fameux pont entre en plein dans l'intérêt national. Comment l'EPA ORSA peut-il peser pour qu'enfin il se réalise ?

**M. le Maire** : L'EPA ORSA n'intervient pas dans ce domaine. Il intervient uniquement dans le zonage identifié d'intérêt national et nous n'en avons qu'un actuellement, c'est la zone du Lugo. Chloé.

**Mme Loridant** : Le périmètre d'intervention préopérationnel de l'EPA ORSA est sur le secteur du Lugo. Il y a des secteurs qui sont en périmètres d'étude beaucoup plus larges, qui vont de l'A86 jusqu'au centre-ville. Mais ce n'est pas parce qu'ils sont en périmètre d'étude que pour autant ils sont en phase préopérationnelle ou d'aménagement.

**M. le Maire** : L'explication de Mme Loridant vous a-t-elle convaincu ?

**M. Panetta** : C'est en effet, comme vous le disiez, plus compliqué que ce que l'on pense.

**M. le Maire** : Je vous propose de passer aux voix.

*La délibération n°16 est adoptée à l'unanimité.*

## → 17. Modification des délégués dans les commissions municipales

**M. le Maire** : Nous poursuivons avec la modification des délégués dans les commissions municipales qui, elle aussi, est liée aux modifications que nous avons apportées dans les délégations au dernier Conseil, pour faire suite à une remarque d'Yves Péryagh, qui était pertinente. C'est la raison pour laquelle cela a été changé. Je sou mets donc aux voix cette délibération, qui avait été reportée à la suite de la remarque de notre collègue.

*La délibération n°17 est adoptée à la majorité (2 votes contre).*

**M. le Maire** : Je vous remercie. J'invite évidemment chacun à être attentif aux réunions des commissions, puisque nous avons vu l'importance d'y participer. Nous essayons de faire en sorte que tout le monde puisse y aller mais elles font vraiment partie de notre démarche démocratique de préparation des Conseils et j'invite tous ceux qui en sont membres à pouvoir se rendre disponibles pour pouvoir travailler les dossiers. Cela aide aussi à l'implication des conseillers municipaux, qu'ils soient de la Majorité ou de l'Opposition

Nous arrivons au terme de notre Conseil avec les fameux comptes-rendus des décisions au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et je donne la parole à Jean-Marc Briennon.

**M. Briennon** : Je souhaite m'exprimer mais sur un point différent des décisions L.2122-22.

**M. le Maire** : C'était prévu ? C'est un point important ? Cela nous intrigue.

→ **18. Compte rendu des Décisions L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**M. le Maire :** Tout d'accord, il n'y a pas de remarques sur les comptes-rendus des décisions ? Non. Je vous remercie.

Je donne donc la parole à Jean-Marc Briennon pour le suspense

**M. Briennon :** Merci, Monsieur le Maire, pour cette dérogation. Je n'ai effectivement pas envoyé de question orale et je ne vais donc pas poser de question orale. J'ai seulement une proposition ou une suggestion à faire, qui ne nécessite pas de décision immédiate.

Monsieur le Préfet de police de la Région Ile de France a proposé aux élus de les rencontrer après les élections législatives dans le cadre de la réforme de la carte des commissariats sur la région Île-de-France.

Je souhaitais vous proposer qu'avant cette réunion vous réunissiez un Conseil Municipal extraordinaire comme vous avez déjà eu l'occasion de le faire dans le passé sur d'autres sujets pour que l'ensemble des groupes puisse s'exprimer sur cette composante qui est extrêmement importante dans la vie quotidienne de tous les Choisyens et que vous puissiez en porter une vision synthétique auprès du Préfet de police.

**M. le Maire :** Deux choses. Le Préfet de police fait donc cette proposition que nous avons été plusieurs à demander, différentes associations d'élus. Notamment l'Association des maires du Val-de-Marne a sollicité cette audience.

Avant cela, je recevrai le nouveau Préfet du Val de Marne début juillet et nous avons plusieurs choses à évoquer, dont la question de la situation du commissariat de Choisy-le-Roi ainsi que l'opération qui devait s'arrêter après les élections présidentielles et qui est toujours présente. Il s'agit du dispositif ESR qui est en cours. Vous avez pu voir qu'il y a deux bataillons, un hélicoptère, des drones, etc.

Je n'ai pas d'information sur ce dispositif, si ce n'est qu'il nous a été imposé, j'ai demandé au Préfet d'avoir une évaluation de ce dispositif.

La deuxième chose est que nous aurons un Conseil Municipal extraordinaire pour désigner nos grands électeurs dans le cadre des sénatoriales. Nous allons nous réunir uniquement pour cela et en principe ça va très vite. Je pense qu'en un quart d'heure tout peut être réglé puisqu'il faut simplement voter les désignations que les uns et les autres nous aurons décidées. Je propose donc d'essayer de voir si nous ne pourrions pas élargir ce Conseil Municipal extraordinaire à une deuxième question qui serait celle que vous proposez. Nous allons y réfléchir et nous pourrions y répondre favorablement, Monsieur Briennon, mais il s'agit d'une réponse en direct.

Vous avez vu que je n'ai pas mis de pression, nous avons été tout doucement ce soir, mais nous avons battu tous les pronostics et je vous remercie tous de votre présence. Notre prochain Conseil Municipal aura normalement lieu le 28 juin.

Bonne campagne à tous.

*La séance est levée à 20h50*